



Synthèse relative à la récupération des coûts des services liés à l'eau : La Martinique

Décembre 2014

Sommaire

1.	La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.....	3
2.	Les usagers et services liés à l'utilisation de l'eau en Martinique	3
3.	Les sources de financement et transferts entre services liés à l'utilisation de l'eau	4
	Les recettes et subventions	4
	Les transferts financiers.....	5
4.	Les coûts associés aux services liés à l'utilisation de l'eau	6
	Les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation	6
	Les coûts environnementaux.....	6
	Les coûts compensatoires.....	6
5.	Niveau de récupération des coûts par service et contribution des usagers	6
	Le niveau de récupération des coûts par service	6
6.	Evolution des coûts à horizon 2021	7

1. La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau

La récupération des coûts est le principe selon lequel les coûts associés à l'utilisation de l'eau doivent être pris en charge par les utilisateurs eux-mêmes afin de tenir compte des **principes « usager-payeur » et « pollueur-payeur »**. La DCE définit les services liés à l'utilisation de l'eau comme les activités qui prélèvent, stockent, traitent, ou rejettent de l'eau. Sont donc concernés les services de traitement et de distribution d'eau, ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées (collectifs ou autonomes). Trois grandes catégories d'utilisateurs sont distinguées : le secteur des **ménages**, le secteur **industriel**¹, et le secteur **agricole**. Le **contribuable**, à travers sa contribution via les impôts ou taxes redistribués sous forme de subventions par l'Etat ou les collectivités, apparaît également comme un acteur du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Il est considéré de manière distincte des consommateurs puisque sa contribution n'est pas intégrée au prix de l'eau.

L'article 9 de la DCE relatif à la récupération des coûts demande à ce que soit analysé, pour chaque bassin hydrographique, la contribution de chaque catégorie d'utilisateurs aux services liés à l'utilisation de l'eau. Cette analyse doit permettre de mettre en évidence :

- les financements perçus par les services : **recettes** provenant de la tarification des usagers, et **subventions** d'investissement ou d'exploitation ;
- les transferts financiers associés : **redevances** versées par les usagers ou les services au contribuable (Office de l'eau principalement, Etat, Conseil Général, etc.) ;
- les coûts complets liés à chaque service : coûts d'**investissement**, **coûts de fonctionnement** (ou d'exploitation), et coûts de renouvellement des installations assimilés à la **consommation de capital fixe** (CCF)² ;
- les **coûts environnementaux** : ils correspondent aux dommages que les différentes utilisations de l'eau imposent à l'environnement, aux écosystèmes et à ceux qui utilisent ce patrimoine naturel comme une ressource pour leur activité, ils sont approchés par les coûts restant à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Ainsi le **taux de couverture des dépenses d'exploitation** (ratio entre recettes plus subventions d'exploitation et les coûts d'exploitation) et le **niveau de récupération des coûts** (ratio entre recettes plus subventions d'exploitation et coûts d'exploitation plus CCF) peuvent être calculés par service. Le premier indicateur permet alors de déterminer si « l'eau paie l'eau », et le second de mesurer si le service est en mesure d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. L'analyse de la **contribution de chaque catégorie d'utilisateur aux coûts** pourra également être menée. Ces résultats sont des indicateurs de la durabilité des services liés à l'utilisation de l'eau, qui permettront à leurs gestionnaires de rééquilibrer les contributions de chaque catégorie d'utilisateurs si nécessaire. Ils serviront également de base de réflexion sur l'acceptabilité des tarifs de l'eau et sur la possibilité de financer la mise en œuvre des programmes de mesures des SDAGE dans l'état actuel des moyens disponibles.

2. Les usagers et services liés à l'utilisation de l'eau en Martinique

La **population** de la Martinique est d'un peu plus de 396 000 résidents à l'année auxquels les nombreux touristes s'ajoutent (557 000 en 2011). L'alimentation en eau de la population est assurée par le service public d'eau potable géré par les collectivités (syndicats, communauté d'agglomération ou communes) en régie ou en délégation. La collecte et le traitement des eaux usées sont assurées par les services d'assainissement collectif, ou de manière individuel par des dispositifs autonomes contrôlés par des SPANC. L'eau est majoritairement prélevée en eau de surface (93%) et les volumes à usage domestique sont de l'ordre de 43,8 Mm³.

L'**agriculture** est le deuxième usage de l'eau en Martinique. Les volumes prélevés pour l'irrigation (eau brute) sont de 8,7 Mm³ et représentent 16% de l'ensemble des prélèvements.

¹ Au sein du secteur industriel, la distinction est faite entre les industries à proprement parler, et les petits commerces de proximité appelés APAD (activités de production assimilées domestiques).

² Le calcul de la CCF se base sur la valeur à neuf de l'ensemble des équipements et sur une fourchette de durée de vie.

L'irrigation est composée d'un réseau collectif (13 structures) et de 170 infrastructures individuelles. Cela permet d'irriguer 800 exploitations agricoles, principalement par aspersion. Les deux périmètres principaux sont gérés par le Conseil Général pour 5,7 Mm³ et l'ASA PRBPM pour 1,2 Mm³. La banane est la culture principale de l'île, secondée par la filière canne à sucre – Rhum (38 % de la SAU). En Martinique l'irrigation, individuelle ou collective, est utilisée pour les cultures et le réseau d'eau potable pour l'abreuvement du bétail. Ce dernier est principalement composé de volailles puis de bovins, de porcins et d'ovins.

Les **APAD** sont en majorité raccordées aux réseaux collectifs d'eau potable et d'assainissement. Le commerce, les transports et les services sont le cœur économique de l'île avec 41% des emplois et 87 % de la valeur ajoutée. Les autres **industries** utilisent l'eau pour leur processus de production (distillerie, sucrerie, agroalimentaire) ou pour le refroidissement de leurs installations (centrales électriques par exemple). L'industrie de produits manufacturés est peu présente avec 7% des emplois et 9% de la valeur ajoutée. Les volumes utilisés s'élèvent à 3,4 Mm³ et proviennent des services collectifs pour 47%. La majorité de ces prélèvements (1,5 Mm³) concernent essentiellement les carrières, les distilleries et l'industrie du béton pour lesquelles les rejets sont estimés à 500 000 EH.

Tableau 1 : Services liés à l'utilisation de l'eau et secteurs d'utilisation.

	Ménages et APAD	Agriculteurs	Industriels
Traitement et distribution d'eau, captage, stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Service public d'alimentation en eau potable • Eau brute 	<ul style="list-style-type: none"> • Service public AEP • Eau brute (irrigation collective) • Irrigation individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Service public AEP • Eau brute
Collecte et traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Service public d'assainissement collectif • Assainissement individuel 		<ul style="list-style-type: none"> • Service public d'assainissement collectif

3. Les sources de financement et transferts entre services liés à l'utilisation de l'eau

Les recettes et subventions

Les services collectifs d'eau et d'assainissement

La facturation de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif distingue les usagers domestiques (ménages, APAD et agriculteurs pour l'abreuvement du bétail) et ceux non domestiques (industries). Au total, 44 Mm³ ont été facturés pour la distribution d'eau potable en Martinique en 2011, et 147,5 tonnes en EH pour l'assainissement.

Le prix de l'eau (distribution et assainissement) varie d'une collectivité à l'autre, mais comprend toujours un abonnement fixe, et une part variable proportionnelle au volume consommé. Au tarif des services d'eau et d'assainissement s'ajoutent les redevances environnementales perçues par l'Office de l'Eau, l'octroi de mer

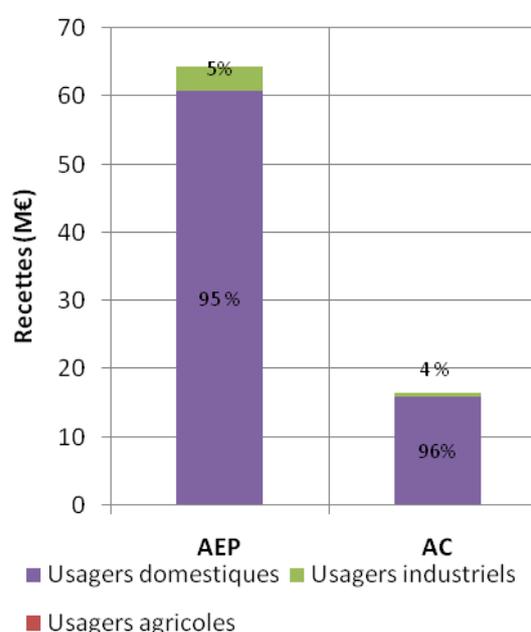


Figure 1 : Recettes générées par les services collectifs d'eau potable et d'assainissement

³ Donnée 2009

perçu par les collectivités, et la TVA perçue par l'Etat. Lorsque le service d'eau ou d'assainissement collectif est géré en délégation, une part de la facture revient au délégataire. **Au total les recettes liées aux services de distribution d'eau potable se sont élevées à 64,3 M€, et 16,5 M€ pour l'assainissement collectif en 2011 en Martinique, la part versée par chaque catégorie d'usagers est représentée sur le graphique ci-contre.** Le prix moyen de l'eau est ainsi de 5,22 € TTC/m³ en Martinique (2,43 €/m³ pour l'eau potable et 2,15 €/m³ pour l'assainissement).

Par ailleurs, sur la période 2010-2011, les collectivités de Martinique ont reçu en moyenne annuelle **0,1 M€ de subventions d'équilibre**. Les subventions d'investissement (tous financeurs confondus) se sont élevées à **13,8 M€**.

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est assez développé et 5 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été créés et sont gérés en régie. En 2011, les SPANC ont perçu **0,1 M€ de recettes d'exploitation et une subvention d'équilibre de 0,3 M€ versée par l'Office de l'Eau**.

Le service eau brute

Pour le service géré par le Conseil Général il existe trois types de tarif selon l'usage destiné à l'eau : à vocation agricole (part fixe de 34,7 €/ha et part variable de 0,132 €/m³), à destination des services AEP (0,045 €/m³), à usage individuel (0,82 €/m³) ou industriel (1,12 €/m³). Les autres services (notamment l'ASA SPRBPM) proposent un prix moyen de 0,04 €/m³. **Les recettes⁴ d'exploitation se sont élevées à 1 M€**.

Le service eau brute reçoit en moyenne **2 M€ de subventions d'investissement** par an et une **subvention d'équilibre de 0,6 M€** versée par le Conseil Général et les autorités organisatrices.

Les transferts financiers

Les transferts financiers entre services sont constitués par les redevances versées à l'Office de l'eau. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous pour la Martinique (moyennes 2010-2011).

Tableau 2 : Bilan de redevances versées par les services ou usagers.

Redevance en K€/an	Domestique	Agricole	Industriel	Total
Prélèvement	2044	56	165	2266
Pollution et modernisation des réseaux de collecte	6613	0	293	6906
Pollution diffuse	0	166	0	166

L'Office de l'eau a collecté **9,3 M€ de redevances** en provenances des différents services et usagers.

Les transferts entre usagers mettent en évidence :

- un transfert des usagers domestiques vers les usagers industriels de **3K€/an**,
- un transfert des contribuables vers les usagers domestiques de **4000 K€/an** et les usagers agricoles de **5 K€/an**.

Au titre de la solidarité interbassin, les services de l'eau de Martinique reçoivent **2,6 M€ / an** de l'ONEMA.

4 Moyenne 2010-2011.

Le contribuable a financé près de **13M€/an de subventions d'investissement et 3 M€ de subventions d'équilibre.**

4. Les coûts associés aux services liés à l'utilisation de l'eau⁵

Les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation

Tableau 3 : Synthèse des coûts d'investissement et des coûts d'exploitation des services liés à l'utilisation de l'eau en Martinique

Moyenne 2010-2011	Investissements	Coûts d'exploitation
Eau potable	20,7 M€	59,3 M€
Assainissement collectif	12,2 M€	17,3 M€
Eau brute	1,0 M€	1,3 M€
SPANC ⁶	0,2 M€	0,2 M€

Les coûts d'exploitation (**78,1M€**) sont principalement supportés par les délégataires. Les coûts d'investissement (**34,1 M€**) sont quant à eux portés par les collectivités.

Les coûts environnementaux

Les mesures envisagées dans le SDAGE 2010-2015 se rapportent aux principaux enjeux à traiter sur le territoire de la Martinique. Il est destiné à rétablir le bon état des masses d'eau et correspond à une approximation des coûts environnementaux. Ils s'élèvent à 233 M€, soit une moyenne annuelle de **34,76 M€**.

Les coûts compensatoires

Les coûts compensatoires correspondent aux dépenses subies par des acteurs pour une dégradation provenant d'un autre acteur économique. L'ensemble des coûts compensatoires s'élèvent à **28,5 M€/an**. Sont principalement concernés par ces coûts l'AEP, l'assainissement et les contribuables.

5. Niveau de récupération des coûts par service et contribution des usagers

Le niveau de récupération des coûts des services collectifs (AEP, AC, Eau brute)

Pour l'ensemble des services collectifs et pour l'année 2011, le taux de recouvrement des charges d'exploitation par les recettes d'exploitation est de 130%, et reste stable par rapport à 2007. Les subventions d'équilibre visant à couvrir les éventuels déficits du budget de fonctionnement sont passées de 8 M€ à 1 M€, ce qui implique une amélioration de la gestion des services. La consommation de capital fixe⁷ (CCF) est comprise entre 27 M€ et 36,6 M€ selon les durées de vie théorique prises en compte. **Le taux de recouvrement des coûts est compris entre 84% et 93% (selon la CCF considérée)**. Les services d'eau et d'assainissement n'ont actuellement pas la capacité de financer la totalité des investissements de renouvellement sans avoir recours à l'emprunt ou à des subventions.

⁵ La synthèse des coûts est faite pour l'année de référence de l'étude : 2011.

⁶ Seules les données sur 3 SPANC étaient disponibles.

⁷ Correspond à une approximation de la perte de valeur d'un patrimoine due à l'usure.

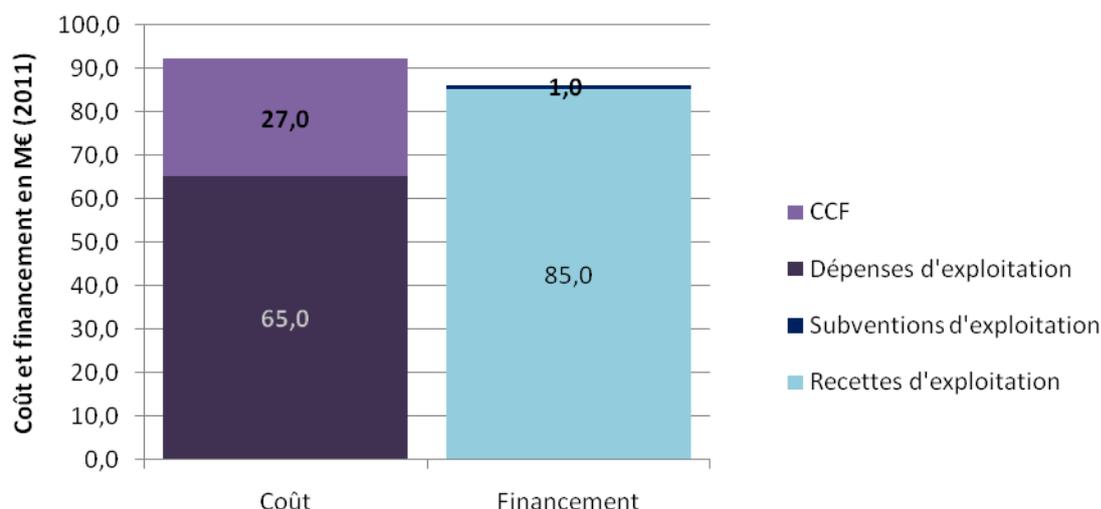


Figure 2 : Récapitulatif du calcul du niveau de récupération des coûts de l'ensemble des services en Martinique

CONCLUSION

Lorsque le taux de couverture des dépenses d'exploitation est supérieur à 100%, cela signifie que le service s'autofinance et donc que le principe de « l'eau paie l'eau » est respecté. Cela signifie également que le service dégage une épargne de gestion qui sert à financer le solde des investissements à la charge du gestionnaire du service une fois les subventions d'investissement déduites. C'est le cas pour les services collectifs considérés globalement en Martinique.

Le taux de récupération des coûts est un indicateur de l'autonomie financière des services. La Martinique par contre, n'est pas en mesure de financer l'intégralité de ses besoins de renouvellement sans subventions, avec un taux de récupération des coûts inférieur à 100%.

Synthèse par catégorie d'usagers : contribution aux coûts des services

Pour la Martinique, les coûts, les recettes et les subventions des services collectifs liés à l'utilisation de l'eau peuvent être décomposés entre catégorie d'usagers (usagers domestiques, usagers agricoles et usagers industriels) en utilisant des clés de répartitions basées sur les volumes consommés (voir plus haut). Le bilan des flux financiers permet alors d'estimer le taux de couverture des coûts de fonctionnement par les recettes liées à la tarification pour chacun des services.

Tableau 4. Recouvrement des charges d'exploitation par les recettes liées à la tarification par secteur d'usagers et par service (moyennes 2010-2011).

Recouvrement des charges d'exploitation par le tarif	AEP	ASSAINISEMENT COLLECTIF	EAU BRUTE -S1	EAU BRUTE - S2
Tous usagers	131%	133%	73%	73%
Usager Domestique	129%	134%	40%	155%
Usager Industriel	162%	96%	N.A	N.A
Usager Agricole	N.A	N.A	99%	54%

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les usagers domestiques et industriels couvrent par leur facture d'eau les coûts d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectifs. Pour ces 2 services le principe de l'eau paie l'eau est donc bien respectée. Ce n'est par contre pas le cas pour les deux services d'eau brute, les usagers domestiques et les usagers agricoles couvrent les coûts d'un service chacun mais bénéficient de transfert de l'autre catégorie d'usagers pour le second.

6. Evolution des coûts à horizon 2021

L'ensemble des coûts des différents services devraient augmenter à horizon 2021. Les charges de fonctionnement devraient augmenter pour l'ensemble des services avec cependant des variations très différentes : eau potable (+14%), assainissement collectif (+35%), les SPANC (+63%), eau brute (+14%). En revanche, une diminution des charges d'investissement est envisagée pour les services eau potable (-2%), assainissement collectif (-19%), et les SPANC (-96%). Une stagnation est prévue pour l'eau brute.

Tableau 5 : Evolution des coûts des services (fonctionnement et investissement) à horizon 2021

en M€ /an	Moyenne 2010-2011	2021	Evolution
Eau potable	79,9 M€/an	87,7 M€/an	10%
Assainissement collectif	29,5 M€/an	33,3 M€/an	13%
Eau brute	2,3 M€	2,5 M€	8%
SPANC ⁸	569 K€/an	941,5 K€/an	65%

CONCLUSION

Les recettes générées en 2011 ne permettent pas de couvrir les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services (exploitation et investissement). Les coûts à horizon 2021 devraient augmenter de manière significative alors que les différentes sources de recettes ne sont pas encore quantifiées.

⁸ Les calculs se basent sur une estimation des 5 SPANC